

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

ROUBAIX, LE 22 DÉCEMBRE 1884.

REDICTION ET ADMINISTRATION

ABONNEMENTS ET ANNONCES

UN BUDGET EN ÉQUILIBRE!

Il faut que les opportunistes en prennent leur parti : non-seulement les comités conservateurs ont le droit de dire que le budget de 1885 n'est pas équilibré, mais ils ont le devoir de propager cette vérité et de la faire comprendre à tous ceux qui l'ignorent ou la méconnaissent.

Prétendre aujourd'hui que l'équilibre du budget de 1885 est assuré, c'est se moquer de l'évidence. Cependant, la République française écrit triomphalement : « Nul n'ignore à cette heure que pour parer à 3 milliards 20 millions de dépenses, il y a 3 milliards 21 millions de recettes, dont le recouvrement est absolument certain. » Eh bien ! oui, tel est le compte général qui vient d'être voté au Palais-bourbon, et on y a fait largement les choses, puisqu'il porte en prévision un excédent de recettes d'un million !

Vous y apprendrez que, pour arriver à balancer les recettes et les dépenses ordinaires, on s'est trouvé obligé de fermer la bourse de l'Etat à des services qui... intéressent la vie même, les grands intérêts de ce pays, de sacrifier l'agriculture, de laisser dans la détresse les canaux agricoles, de suspendre l'amortissement, de mettre la main sur la caisse de la dotation de l'armée pour 14 millions de francs, de supprimer les crédits les plus anciens et les moins contestables, et de créer des taxes d'exception.

Veilà comment la Chambre des députés et le gouvernement ont trouvé 3 milliards 21 millions pour le budget ordinaire. Mais chacun sait que ce chiffre de recettes, loin d'être absolument certain, est au contraire tout ce qu'il y a de plus incertain ; car il suppose que les rendements d'impôts, qui sont les prévisions budgétaires, tiendront rigoureusement, cette fois, tout ce qu'on en attend ; il suppose surtout que l'équilibre, si laborieusement édifié, du budget ordinaire ne sera pas renversé par les exigences du budget extraordinaire, et qu'il n'y a plus d'expédition au Tonkin ni à Madagascar.

Sans doute, il est bon de concevoir des économies et de les inscrire sur le papier ; mais viennent la pratique, on verra ce que valent les assurances éphémères de la République française. Elles iront rejoindre tant d'autres promesses, tant d'autres affirmations du parti qui nous gouverne, et qui personnifie d'une façon si éclatante les erreurs et les fautes du régime actuel. Instruction publique, chemins de fer, protection coloniale, tout a été imaginé sans mesure, exécuté sans ordre ; c'est un fiasco général, irrémédiable.

Il est fort possible que le suffrage universel ne voie pas encore tout l'étendue, ne mesure pas encore toute la profondeur du mal que lui a causé la République, aux mains du parti opportuniste. Mais le temps travaille pour les conservateurs, le parti opportuniste est usé, il est en pleine décadence ; ajoutons que, depuis vingt-quatre heures, le voilà officiellement exproprié de Paris et de Lyon.

DECLARATION DE LA DROITE

Samedi, au moment où la Chambre était appelée à émettre son vote sur le budget de 1885, M. de Mackau a lu à la tribune, au nom de la droite tout entière, la déclaration suivante : Messieurs, malgré les protestations de la minorité, vous avez persévéré, cette année encore, dans les procédés financiers des sessions précédentes, procédés d'autant plus déplorables que, ne vous laissant guider par aucune règle, vous n'avez fait qu'aggraver chaque jour les besoins du moment, et subordonné à vos intérêts politiques le sort même des finances du pays. (Très bien à droite.)

Il y a huit ans, vous avez trouvé les finances de la France prospères ; les budgets se soldaient par des excédents de recettes ; les charges résultant de la guerre étaient liquidées, l'amortissement de nos emprunts fonctionnait régulièrement. Depuis que la majorité républicaine gouverne le pays, les déficits et les emprunts se sont accumulés (bruit et objections à gauche). Ils gravitent nos finances de plus de 4 milliards. Avant peu, sans parler des 234 millions que vous empruntez encore cette année, les pouvoirs publics seront devenus nécessairement pour le pays de tout le monde un poids mort et un obstacle à son développement.

Les déficits introduits dans vos budgets continueront de nouveaux impôts dès à présent prévus par le président du conseil. (Bruit et interruptions à gauche. — Très bien ! très bien ! à droite.) ... Et aujourd'hui à cause de élections prochaines.

Systématiquement exclus de vos commissions du budget, nous avons le droit de dire que vous avez fait du budget une œuvre politique et financière qui appartient tout entière au gouvernement et à sa majorité. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Vous avez fait du budget un instrument de persécution religieuse... (bruits et exclamations au centre et à gauche)... en supprimant les crédits les plus anciens et les moins contestables, en créant des taxes qui ont le caractère détestable de lois d'exception, tandis que vous maintenez partout dans les administrations les emplois superflus, les dépenses inutiles, les crédits depuis quelques années dans un intérêt politique, au détriment des services publics et de l'avancement des petits employés. (Très bien ! très bien ! à droite. — Bruit à gauche.)

Vous n'avez accepté aucune économie sérieuse, réalisé aucune réforme. Vous avez fait du budget un instrument de persécution religieuse... (bruits et exclamations au centre et à gauche)... en supprimant les crédits les plus anciens et les moins contestables, en créant des taxes qui ont le caractère détestable de lois d'exception, tandis que vous maintenez partout dans les administrations les emplois superflus, les dépenses inutiles, les crédits depuis quelques années dans un intérêt politique, au détriment des services publics et de l'avancement des petits employés. (Très bien ! très bien ! à droite. — Bruit à gauche.)

Vous n'avez accepté aucune économie sérieuse, réalisé aucune réforme. Vous avez fait du budget un instrument de persécution religieuse... (bruits et exclamations au centre et à gauche)... en supprimant les crédits les plus anciens et les moins contestables, en créant des taxes qui ont le caractère détestable de lois d'exception, tandis que vous maintenez partout dans les administrations les emplois superflus, les dépenses inutiles, les crédits depuis quelques années dans un intérêt politique, au détriment des services publics et de l'avancement des petits employés. (Très bien ! très bien ! à droite. — Bruit à gauche.)

UN POINT D'HISTOIRE ÉCLAIRCI

Dans son discours au Sénat, à l'occasion de la discussion des crédits du Tonkin, le duc de Broglie avait accusé Francis Garnier d'avoir transgressé ses propres instructions lors des premières affaires du Tonkin, en 1873. M. Léon Garnier, frère de l'héroïque lieutenant de vaisseau, a relevé cette accusation. Il a essayé d'établir, d'après une dépêche de l'amiral Dupré, ancien gouverneur de la Cochinchine, que Francis Garnier n'a agi qu'avec l'autorisation de son chef.

M. le duc de Broglie a répondu à M. Léon Garnier par la lettre suivante : Monsieur, J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et je m'empresse d'y répondre. J'ai le regret d'être obligé de maintenir les assertions que — à mon grand regret — j'ai tenu à annoncer à la tribune. Il est vrai, comme vous le dites, — et je crois que personne n'a pu se méprendre sur le sens de mes paroles, — que je n'ai pas en occasion de correspondre avec vous. Mais le commandant Garnier au sujet de la mission qu'il devait remplir au Tonkin. Mais il n'est pas moins certain qu'il avait eu personnellement connaissance de sa correspondance relative à cet objet, entretenu avec le ministre de la marine soit avec l'amiral Dupré, alors gouverneur de la Cochinchine. C'est ce qui résulte d'une lettre particulière insérée dans le rapport de M. Emile Bouchet, envoyé au procès-verbal de la séance de la Chambre des députés du 14 juin 1879.

que et les opérations qu'il proposait. Ce télégramme est également reproduit dans le rapport de M. Bouchet. Si donc il était vrai (ce que je n'ai point à discuter ici) que M. l'amiral Dupré, en envoyant au ministre M. le commandant Garnier au Tonkin, lui eût donné des instructions différentes de celles qu'il recevait lui-même du gouvernement, le tort de cette infraction à l'obéissance serait en tout cas au moins partagé par M. Garnier, puisqu'il connaissait les ordres qu'on l'aurait chargés d'exécuter.

Il a fallu, pour me décider à indiquer même le motif de ma réserve, la persistance du bruit et d'un blâme rétrospectif, soit à l'un, soit à l'autre de ces deux nobles serviteurs de la France, — peut-être tous les deux, — que j'avais jusqu'ici gardé la silence sur ces tristes préliminaires du traité de 1873, et que j'ai laissé attaquer et dénigrer sans réponse la conduite du ministre à cette époque.

LETTRE DU COMICE AGRICOLE DE SAINT-QUENTIN

Le Journal de Saint-Quentin publie une longue lettre adressée à M. Léon Say, président de la Ligue contre le rattachement du pain et de la viande, par le comice agricole de Saint-Quentin. On n'a pas oublié que la Ligue a lancé un manifeste rédigé dans un style violent et passionné. On accusait dans ce document les partisans du rattachement du droit sur les blés de vouloir un enrichissement artificiel sur les blés nécessaires à la vie.

La lettre du comice agricole de Saint-Quentin est une réponse à ces injures. Elle expose, en voici les passages principaux : Au moment où l'agriculture succombe sous les coups redoublés que lui porte une législation ruineuse pour ses intérêts, une Ligue se fonde sous votre présidence en vue de combattre ses injustices et ses revendications.

La Ligue que vous ouvrez de votre haute autorité, nous pourrions opposer Baslat et Léonard de Lavergne : nous nous bornons à vous citer les paroles d'un économiste dont les souvenirs doivent vous être chers. Jean-Baptiste Say a dit : « Les étrangers doivent pouvoir acheter chez nous toutes les marchandises qu'ils veulent, mais en acquittant des droits proportionnés à toutes nos autres contributions publiques. »

Monsieur le président, votre Ligue dénonce au pays les effets que nous faisons pour venir à la ruine imminente de l'agriculture, qui serait celle de la France. Or, ce pays comprend 24 millions d'individus qui vivent du travail du sol. Entre ces 24 millions de Français et les fondateurs de votre Ligue, il y a la France, c'est-à-dire le comice agricole de Saint-Quentin, qui est au premier rang, et qui représente les privilèges, et nous, nous voulons l'égalité ; votre Ligue travaille à enrichir le producteur étranger, et nous, nous poursuivons trois objets : le retour de la prospérité agricole, la baisse de la prime d'importation, et le maintien des salaires de l'ouvrier, l'indépendance de la patrie, mise en péril par vos doctrines.

Alors que vous étiez ministre, monsieur le président, vous nous avez donné à Saint-Quentin, le 5 juin 1882, de meilleures espérances. Depuis dans notre attente, nous nous permettons de vous dire : Quand notre sol, quand nos industries peuvent fournir les objets nécessaires à notre consommation, nous avons le droit d'appropriation et l'exploitation, car leur premier objet est un crime de lèse-nation.

LE TELEPHONE EN FRANCE

M. Albert Wolf, consacré sa causerie hebdomadaire à une étude sur la propagation du téléphone en France et à l'étranger. Après avoir dit pourquoi la France est en retard sur les puissances et n'a pas pu profiter de l'industrie nouvelle, il expose les avantages de cette admirable découverte, le chroniqueur de l'Éclair s'exprime ainsi : La vulgarisation définitive de cette merveilleuse invention est donc plus difficile en France que partout ailleurs. En Amérique la voie publique appartient à qui paie patente. Le premier venu, s'il s'est rendu acquéreur d'un brevet, peut faire installer une ligne téléphonique sans autre formalité.

lème dépasserait Paris et donnerait à cette ville de l'air l'aspect d'une cité affaîlée ; on a donc adopté le système souterrain, dans les égouts où la place est naturellement plus restreinte, et où la pose d'un nouveau câble devient aussitôt une grosse affaire ; cela, dépend à la fois de l'état de la ville, c'est-à-dire de deux grandes administrations, ce qui complique encore les choses.

La vérité est que Paris n'est pas une ville comme une autre et qu'on ne peut pas faire aux affaires plus de place que de raison ; nous ne sommes pas des Américains et Paris n'est pas New-York, pas plus que le Broadway n'est le boulevard des Italiens. Tout pour et par les business, dit-on là-bas. Aussi il faut voir la plus célèbre chaussée de New-York. Des deux côtés de la rue, sont espacés d'énormes arbres de Californie qui supportent plus de deux cents fils téléphoniques. Vous voulez le téléphone chez vous ? Rien de plus facile. La Compagnie accroche son fil où elle veut ; il entre par le premier étage, ressort par le deuxième, grimpe le long de la façade sur le toit, et s'en va plus loin ; c'est, au-dessus de la ville, comme une toile d'araignée en fer qui la couvre. A Chicago, c'est encore pire. Tout cela est fort pratique, mais pas gracieux. Jamais Paris ne se laisserait ravaler la sorte de ses propriétaires et faire une révolution plutôt que de laisser établir sur les toits de leurs immeubles des poteaux télégraphiques.

Le téléphone a donc été exilé chez nous dans les égouts ; il y a sous les voûtes huit mille fils qui courent dans tous les sens ; la télégraphie aérienne peut employer de simples fils d'acier, mais dans les souterrains de Paris, c'est une autre affaire : la place est restreinte ; serrés les uns contre les autres, ces conducteurs se trouvaient mutuellement si on ne les isolait pas ; comme je l'ai dit plus haut, que l'Etat perçoit un impôt de soixante francs par abonné et que la ville exige, de son côté, cinquante francs, et ajoutés vous rendez compte de la difficulté à baisser les prix et à vulgariser la sorte une des plus étonnantes inventions du siècle.

Malgré toutes ces difficultés et le tarif encore élevé, le téléphone se répand de plus en plus ; le nombre des abonnés à Paris est de quatre mille déjà, autant qu'à New-York. La province, au contraire, est encore en retard ; pour tout la France on ne compte pas plus de six mille téléphones, tandis qu'en Amérique les abonnés sont déjà au nombre de cent cinquante mille ; tout village de quelque importance a son téléphone qui se relie aux grandes lignes ; il est exploité par le pharmacien, le vétérinaire ou l'épicier au choix qui, moyennant une redevance fixe, permet de parvenir à son but. Vous pensez peut-être que voilà tout le réseau en désordre ? Je l'ai cru comme vous, dans mon ignorance des choses scientifiques. Mais il y a à un petit instrument, pas beaucoup plus grand qu'une des pendules, dites de voyage ; c'est le galvanomètre, et comme je n'étais pas ici pour les savants qui le connaissent, j'en ai expliqué les fonctions à nos lecteurs. Ce petit instrument merveilleux, dont aucune télégraphie ne peut se passer, mis en rapport avec le réseau tout entier, découvre en un instant la fuite d'électricité qui vient se déverser elle-même sur l'appareil l'ingénieur. L'ingénieur qui court dans les égouts se répète, et c'est là son affaire : la fuite. On connaît donc sans peine le câble en défaut et il suffit de le sectionner pour déterminer au juste le défaut. Tout cela est purement merveilleux, devant ces instruments scientifiques, des profanes comme vous ou moi, restent stupéfaits, la bouche béante, le cœur rempli d'admiration pour les hommes qui inventent ces choses-là.

Toutefois, on peut dire que le téléphone est encore chez nous dans son enfance. Le président de la République et M. Cocheron ont chacun un appareil qui leur permet de faire venir l'opéra chez eux par l'électricité ; on a même fait l'essai d'un téléphone entre l'Opéra et Mont-sous-Vaudrey ; au retour de la chasse, M. Grévy peut s'offrir un air chanté par Lassalle, à l'Opéra. La téléphonie à longue distance n'est plus qu'une question de temps. Le jour où l'État deviendra propriétaire des réseaux et où il ne craindra plus la concurrence par son télégraphe, on pourra causer à la province ;

il est certain que pour les grandes distances, il faut des fils d'une conductibilité plus forte ; voilà tout. Mais, en principe, le problème est résolu. Un ingénieur qui revient de New-York me raconte qu'il a eu chaque jour des conversations avec un collègue qui habite Boston, c'est-à-dire dont il était séparé par quatre cents kilomètres. Le moment n'est donc pas loin où de notre téléphone nous pourrions causer avec un ami Marseillais aussi bien qu'avec un Parisien et où les Bordelais pourraient suivre une représentation de la Sembrich au Théâtre-Italien.

NOUVELLES DU JOUR

Les délégués sénatoriaux. Paris, 21 décembre. — Le conseil municipal de Paris a nommé, en liste de délégués à une heure. Au premier tour, la liste de l'autonomie communale a passé tout entière, sauf trois noms qui ne sont sortis de l'urne qu'après une seconde et une troisième épreuves. A Lyon, par 27 voix contre 7, le conseil municipal a décidé de choisir les délégués sénatoriaux parmi les partisans de la suppression du Sénat. Les élus appartiennent à la fraction la plus avancée du conseil.

M. Rouvier à St-Quentin. Paris, 21 décembre. — Le ministre du commerce, venant présider hier, à Saint-Quentin, la distribution des prix à l'École industrielle l'inauguration du musée commercial, a été reçu à la gare de cette ville par les autorités locales et militaires, mais sans que les troupes aient participé à la réception.

Le soir, le ministre a diné à la sous-préfecture, où une réception a eu lieu ensuite. Ce matin, le ministre s'est rendu à la chambre de commerce pour converser avec elle sur la situation de la région. Il a présidé à une heure la distribution des prix de la société industrielle et prononcé un discours. M. Rouvier, en son discours, a dit que la France a été vaincue ; il lui était donc très difficile d'affirmer son opinion dans cette ville, qui est très protectionniste. Le ministre a tourné la difficulté en faisant l'éloge de l'enseignement professionnel. Les journaux ont tenu par la visite et l'inauguration du musée commercial.

Une lettre du cardinal Guibert. Paris, 20 décembre. — Mgr le cardinal Guibert, archevêque de Paris, vient d'adresser au clergé de son diocèse une lettre pastorale sur la franc-maçonnerie. Cette lettre est accompagnée d'une instruction rédigée par la Congrégation de Saint-Étienne, dans laquelle les documents, sont proposés les mesures à prendre pour empêcher le développement et le succès de la franc-maçonnerie et social créé par les associations secrètes.

La laïcisation. Paris, 20 décembre. — La Justice nous apprend que le nouveau directeur de l'Assistance publique a dénoncé hier le traité passé avec la congrégation des Sœurs de St-Vincent de Paul, qui desservent l'hospice des incurables d'Ivry. La laïcisation de cet hospice sera accomplie, en conséquence, le 1er février prochain.

On aurait pu penser qu'après l'admirable dévouement dont des religieux d'un autre ordre donnaient récemment le touchant spectacle, en pleine épidémie cholérique, à l'hospice de la rue de Broglie, la rage des laïcistes aurait pris au moins quelques diables avant de se manifester à nouveau. Il n'en est rien ; mais le rapprochement n'en fait pas moins ressortir tout ce qu'il y a d'odieux dans cette reprise d'hostilités.

Le procès Antoine. Berlin, 20 décembre. — La cour suprême de Leipzig a fait parvenir, à la date du 9 décembre courant, à M. Antoine, député de Metz, l'acte d'accusation dont il est l'objet. Cet acte, qui comprend vingt-six pages, s'appuie sur les lettres adressées à M. Antoine et qui ont été déjà publiées, sur son programme électoral du 4 décembre 1882, sur sa lettre connue à M. le statthalter, sur le programme qu'il avait publié pour le journal l'Éclair, et sur le projet de fonder, et sur quelques lettres qu'il a adressées à divers journaux français et à des particuliers.

Dans une lettre qui accompagnait l'envoi au nom de la première chambre correctionnelle, M. Antoine est invité à déclarer, dans la huitaine, s'il entend se défendre, avant l'ouverture du débat principal, quelques justifications ou de faire opposition à l'ouverture du débat principal. Les débats, dans le cas où l'affaire serait l'objet d'un renvoi, auront lieu devant les deux-èmes et troisième chambres correctionnelles réunies de la cour suprême de Leipzig. La défense serait confiée au docteur Ernst Müller, qui a été le conseil de M. Antoine jusqu'à présent.

La Post, organe des Allemands immigrés, annonce aujourd'hui que la haute cour de Leipzig a opposé une fin de non-recevoir aux poursuites dirigées par le procureur impérial contre M. Antoine, représentant de Metz au Reichstag.

Fausse nouvelle. Paris, 21 décembre. — La nouvelle de la mort de M. de la Roubais, donnée ce matin par un journal, est inexacte, son état est néanmoins très grave.

Mgr Chigi. Paris, 21 décembre. — Le résultat d'une note publiée ce soir par l'Œuvre, que l'indication survenue dans l'état de S. E. le cardinal Chigi ne s'est pas soutenu. Un tribunal de prières a eu lieu dans l'église Sainte-Marie del Popolo pour obtenir la guérison de l'illustre prince de l'Église.

Les élections de Fribourg. Fribourg, 20 décembre. — Malgré le recours des radicaux et les manœuvres libérales, le conseil national suisse a validé les élections de Fribourg par 61 voix contre 28. La joie du peuple chrétien a été d'acte de justice, qui a été célébré à Fribourg par des coups de canon. Cette décision honore les chambres fédérales et consolide plus que jamais le régime catholique fribourgeois.

La dynamite à Milan. Milan, 20 décembre. — Hier soir, on a arrêté un jeune homme appartenant au cercle de la Jeunesse républicaine, qui cherchait à jeter une bombe près du Palais de la police. Aujourd'hui, un agent de ville a découvert une bombe près du Palais de justice. Hier soir, on a arrêté huit jeunes gens.

Les ports brésiliens. Paris, 21 décembre. — Les ports brésiliens viennent d'être ouverts. Cette décision vient d'être communiquée officiellement par télégramme du 20 décembre.

Attentat contre le Czar. Le Gauleis a reçu la dépêche suivante relative à l'attentat qui aurait été dirigé contre le vie du

Czar et que nous avons sommairement mentionné hier : Le Gauleis a reçu la dépêche suivante. Eydkubnen (frontière russe) 20 décembre. — On apprend, de Saint-Petersbourg, qu'à l'occasion de la récente fête des chevaliers de l'Ordre de St-Georges, un attentat avait été organisé contre le Czar. Les conspirateurs n'avaient dirigé les rails sur la ligne de Gatchina à Saint-Petersbourg, dans le but de faire dérailler le train impérial. A l'endroit choisi pour l'exécution de ce crime, on a trouvé une sentinelle assassinée. A proximité du corps inanimé de ce soldat, gisait une clef à vis. Cet instrument a été reconnu comme ayant appartenu à un cantonnier qui a disparu depuis le jour de l'attentat.

La dépêche qui donne ces détails ne dit pas à quelles circonstances heureuses on doit l'avortement de ce nouveau crime. En même temps, on écrit de Moscou que le police a découvert, sur la voie ferrée, près du terrain occupé par l'Exposition industrielle, le cadavre horriblement mutilé d'un individu inconnu. Pour rendre le corps inconnu, on a fait disparaître les assassins l'avaient tué, mais on n'a pu découvrir les assassins à ses vêtements. On est convaincu que l'assassin était un affilié des nihilistes, exécuté par ses complices pour cause de trahison.

La nouvelle donnée par le Gauleis n'est jusqu'à présent confirmée par aucun de nos confrères de la presse parisienne ou étrangère.

Le prince de Bismarck à Paris

Voici la note publiée par le Figaro au sujet du voyage que le prince de Bismarck fera prochainement à Paris : M. de Bismarck, assure le Figaro, vient à Paris. Ce voyage n'est pas fait pour nous surprendre ; il est le couronnement de l'accord intervenu entre la France et l'Allemagne. La suite du voyage de Berlin a été convoquée par les deux grandes puissances continentales. Une entrevue entre M. de Bismarck et M. Jules Ferry était depuis longtemps décidée ; elle est à la veille de devenir un fait accompli. Lors de son passage à Paris, le comte Herbert de Bismarck manifesta à M. J. Ferry l'intention de chancelier de visiter Paris et de voir le président du conseil.

M. de Bismarck est attendu à Paris du 12 au 14 janvier. Il y passera trois jours. Le prince de Hohenlohe lui réserve les appartements de l'ambassade. Le chancelier ne sera accompagné que de son fils Guillaume.

LA GUERRE AVEC LA CHINE

Les combats de Chu. Les rapports sur les combats de Chu, livrés par le colonel Denier dans la première quinzaine d'octobre, sont arrivés ce matin à Paris.

Une révolte. Londres, 19 décembre. — Une dépêche de Saint-Petersbourg annonce qu'on a reçu à Omsk des nouvelles de Brumitsi, annonçant que la garnison chinoise de cette dernière place s'est révoltée, n'ayant pas reçu sa solde. Les révoltés ont assassiné leur commandant et menacé de faire la révolte dans tout le district. Les autorités chinoises ont cependant réussi à étouffer cette émeute.

Observations météorologiques. — Paris, 22 décembre. — Le baromètre barométrique est de 732 à Nice ; 765 à Brest. — Le centre de tempête du Pas-de-Calais a gagné le Golfe de Gênes, où le baromètre baisse de 15". — Hausse rapide à l'est de l'Europe. — Temps probable : vent des régions nord, ciel nuageux, encore quelques grains. — Nouvelle baisse de température.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Chambre de commerce de Roubaix. Election du mardi 23 décembre 1884.

CANDIDATS : MM. Henri MATHON, Membre sortant. François ROUSSEL, Membre sortant. Vollemer LESTIENNE, Louis CORDONNIER, en remplacement de M. Funck.

Georges MOTTE, pour deux ans, en remplacement de M. Motte-Besnot, décédé.

Nous souhaitons que les électeurs affirment la confiance que leur inspirent les membres de la Chambre en se présentant en nombre suffisant au scrutin, comme ils l'ont fait du reste pour les élections consulaires — de façon à éviter un second tour.

Affaires municipales. — Mardi 22 décembre, à onze heures du matin, aura lieu à la mairie de Roubaix, l'adjudication des papiers et des feuilles nécessaires au conditionnement pendant l'année 1885.

Les membres des Ire et IIe commissions se réuniront à la Mairie, le mardi 22 décembre, à six heures du soir, pour délibérer sur les questions ci-après : 1. Projet de mise en adjudication de la fourniture de houille et de pétrole nécessaire à l'éclairage public pendant l'année 1885. — 2. Mise en adjudication de la livraison du charbon destiné au chauffage des établissements communaux pendant la même année. — 3. Monument pour les victimes de la catastrophe de la rue des Filatures, Argellies. — 5. Installation de la statue de M. de Turgot. — 6. Tramways du département du Nord : Substitution de la traction à vapeur à la traction animale. (Proposition de M. Béghin). — 7. Vidanges inodores. (Proposition de M. Coppin). — Une enquête est ouverte au sujet de la pétition de M. Gaydet, tonturier, tendant à l'annulation de la concession de la rue de la Pépinière. (Proposition de M. Coppin). — 8. Régime des eaux de la ville de Roubaix. (Proposition de M. Coppin).

M. Narcisse Comerre, conseiller municipal, est nommé administrateur du Bureau de bienfaisance. M. Leloir, ancien adjoint, est nommé administrateur des hospices pour une nouvelle période de quatre années.

Samedi, est mort M. Ernest Dolaux, inspecteur de la salubrité. La ville de Roubaix perd en lui un fonctionnaire dévoué.

A l'occasion de la fête de Noël, le marché qui avait lieu habituellement le jeudi, se fera le mercredi 24 décembre.